



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 7 / 2015 - 2016 AU CONSEIL GÉNÉRAL DE VICH

Demande de crédit d'études et de réfection du chemin Bonmont

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

Depuis quelques années, les finances de la commune ont permis d'investir dans la modération du trafic route de Gland et la remise en état de la Grand'Rue (préavis N° 4 / 2013 - 2014 et N° 9 / 2014 - 2015). La réfection du chemin Bonmont a quant à elle été décalée dans le temps pour répartir les investissements, mais aussi pour attendre que l'important chantier en cours soit terminé, ce qui sera le cas cet automne.

En conséquence, nous pouvons sereinement vous proposer de remettre en état ce chemin qui est certainement l'un des plus dégradés de la commune.

2. Etat existant

Le chemin Bonmont lie la rue de la Duda à la route de Gland. D'une largeur d'environ 5 mètres, il permet le croisement des véhicules à vitesse réduite comme l'exige la zone 30 dans laquelle il est inclus. Les banquettes étant en herbe, les piétons doivent cheminer sur la chaussée. Sa fondation est de qualité très hétérogène et l'enrobé bitumineux de surface est en très mauvais état. De plus, la chaussée n'étant pas délimitée par une bordure, les véhicules stationnent facilement sur le terrain agricole attenant.





L'écoulement des eaux de ruissellement de la chaussée se fait mal et de nombreuses flaques se créent en temps de pluie. Ce chemin ressemble plus à une piste de chantier qu'à un chemin devant assurer une liaison piétonne attractive entre le quartier de la Duda et les nouveaux arrêts de bus à la route de Gland (giratoire du tram/Aldi).

3. Projet

Le projet est sobre, simple et compréhensible dans ses fonctions. L'infrastructure routière sera entièrement refaite, en grave et couches d'enrobés bitumineux. Le trottoir sera réalisé à la place de la banquette en terre existante. La chaussée de 5.20 m de large sera délimitée côté lac par une bordure type état standard et côté trottoir par un pavé en porphyre décroché de 3 cm qui marquera ainsi le trottoir de 1.50 m. Un rang de pavés marquera la limite de propriété côté Jura.

Pour limiter les vitesses et faire respecter au mieux la vitesse limitée à 30 km/h, il est prévu des places de stationnement par intervalles pour permettre le croisement des véhicules.

Côté lac, une allée d'arbres avec haie naturelle a déjà été plantée en faveur de la qualité de vie des habitants.

4. Devis

Le coût des travaux a été établi par notre mandataire, le bureau Mosini et Caviezel, sur la base des prix unitaires de la série de prix établie par Perrin Frères SA pour les travaux ayant fait l'objet du préavis municipal N° 9 / 2014 – 2015 concernant les aménagements routiers de la route de Gland (giratoire Aldi).

Génie civil	Fr.	318'000.00
Eclairage public	Fr.	18'000.00
Marquage et signalisation	Fr.	18'000.00
Honoraires	Fr.	<u>31'000.00</u>
Total du devis estimatif TTC	Fr.	385'000.00

5. Calendrier

Le calendrier optimum est le suivant :

Mise à l'enquête	terminée
Demande de crédit au Conseil général	21 juin 2016
Adjudication des travaux	automne 2016
Début des travaux	février 2017
Fin des travaux	Juin 2017

6. Financement

Le financement de ce projet de Fr. 385'000.- pourrait être assuré, le cas échéant, par la trésorerie courante. Toutefois, nous sollicitons conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de Fr. 385'000.- aux conditions les plus favorables. Le montant utilisé sera amorti sur une période de 20 ans.

7. Conclusion

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général de Vich

- vu le préavis municipal N° 7 / 2015 - 2016 relatif à la demande du crédit d'études et de réfection de Fr. 385'000.- pour le chemin Bonmont
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

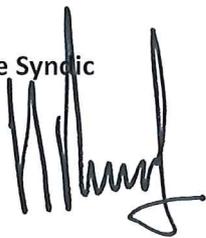
décide

- d'accorder à la Municipalité le crédit demandé pour les études et la réfection du chemin Bonmont
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme nécessaire, montant inclus dans le plafond d'endettement
- d'effectuer un amortissement sur 20 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 31 mai 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Michel Burnand



La Secrétaire



Patricia Audétat

Municipal responsable : Jean Sommer

Annexe : plan des travaux de réfection du chemin Bonmont.

